



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 662**

Règlement ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 111 810 \$.

**QUE** ledit règlement numéro 662, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été réputé approuvé par telles personnes.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 12 décembre 2017, le règlement numéro 662 décrétant un emprunt de 111 810\$.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 662 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 10 janvier 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

